



**AGENCE NATIONALE DU
DOMAINE ET DU FONCIER**
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMMUNIQUÉ

Le Directeur général de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier informe le public que, dans le cadre des réformes de dématérialisation, des services de l'agence, des e-Services sont désormais disponibles sur la plateforme nationale des services publics (<https://service-public.bj/>).

Il s'agit de demandes en ligne de :

1. Titre foncier (PS00124) ;
2. Attestation de demande de confirmation de droits fonciers (PS00119) ;
3. Attestation de demande de morcellement (PS01423).
4. Etat descriptif (PS00126).
5. Certificat d'appartenance (PS00121) ;
6. Mutation de titre foncier (Transfert de propriété) (PS01427) ;
7. Morcellement de titre foncier (PS01428) ;
8. Inscription d'hypothèque (PS01426) ;
9. Situation géographique d'une parcelle (PS01425).

Tous les usagers habilités sont invités à utiliser ces e-services pour des opérations et requêtes auprès de l'Agence Nationale du Domaine et du foncier.



Fait à Cotonou, le 21 octobre 2024


Victorien D. KOUGBLENOU

